

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-226 du 24 Juillet 1987

Portant approbation des Comptes Prévisionnels de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (CO BE NA M) pour l'exercice 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU l'Ordonnance N°74-50 du 31 Juillet 1974 portant ratification de la convention entre la République Populaire du Bénin et la République Algérienne Démocratique et Populaire portant création de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (CO BE NA M) ;
- VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N°86-511 du 10 Décembre 1986 portant nomination des Membres Béninois du Conseil d'Administration de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime,
- VU les délibérations du Conseil d'Administration de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime en sa séance du 14 Décembre 1986 à ALGER ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipeement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Juin 1987,

SECRET :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes prévisionnels de la Compagnie Béninoise de Navigation Maritime (CO BE NA M) pour l'exercice 1987 tels qu'annexés à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 JUILLET 1987

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Soulé DANKORO

Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 2 MFE MET 6 AUT ES MINISTERE
MINISTERES 13 SGCEN 4 DPE DLC INSAE 6 SPD BCP 1 UNB FASJA 2 4 DCCT
Gde. Chanc. 2 IGE ET SES SECTIONS 4 BN DAN 4. DR DCF DSDV L CP DT 10
CCIB 1 COBEN 1 JORPB 1.-